

Formation « Renforcer nos actions collectives par le droit »

CARNET DE BORD DU FORMATEUR



Cette formation a été élaborée en 2006 par les associations



Comunita Capodarco
di Roma Onlus

PRESENTATION

Ce carnet de bord a pour vocation d'être un document de référence et d'appui pour vous, futur formateur amené à animer **un atelier de formation sur le renforcement des actions collectives par le droit**.

Ce carnet vise à favoriser votre appropriation du projet et une plus grande autonomie dans la réalisation des formations.

C'est un document sur lequel vous pouvez vous appuyer pour structurer la formation, vous approprier les contenus et les méthodes de travail, visualiser les exercices que vous pouvez proposer aux participants.

L'existence de ce carnet de bord ne remplace en aucun cas la participation à une formation de formateurs ou l'animation d'une première formation (au minimum) en binôme avec un formateur plus expérimenté.

Ce carnet de bord présente :

- **La formation** proposée de manière **générale**
- **La formation** en trois **BLOCS** séparés
- **Des annexes**, y compris la liste des documents appui que vous trouverez dans un dossier annexe, des fiches outils que vous trouverez dans un dossier annexe et une possibilité d'évaluer la formation à remplir directement par les formateurs qui utiliseront cette valisette.

Enfin, pour pouvoir, tout au long de la formation, apporter en exemple des **expériences menées par d'autres associations et collectifs européens**, vous pouvez visionner le DVD de cette valisette qui comprend 4 expériences de terrain en France, Belgique, Espagne et Italie. Vous pouvez consulter les livrets « Paroles d'acteurs » (fiche outil M) présentant quelques témoignages issus de la publication « Pratiques du droit, productions de droit : initiatives populaires » et réunis par thématiques. Le catalogue de ces pratiques se trouve également dans notre valisette.

SOMMAIRE

I- Cadre général du projet et financeurs (p. 4-5)

II- Présentation générale de la formation (p. 6)

- ✚ Objectifs de la formation (p. 7)
- ✚ Approches pédagogiques (p. 8)
- ✚ Points d'attention pour le formateur (p. 9)
- ✚ Profil des participants (p. 10)
- ✚ Trame de formation (p. 11-15)
- ✚ Proposition de déroulement de la formation (p. 16-17)
- ✚ Capitalisation des formations (p. 18)

III- Présentation détaillée de la formation (p. 19)

- ✚ BLOC 1 = Analyser la problématique (p. 20-24)
- ✚ BLOC 2 = Renforcer l'action par le droit (p. 25-26)
- ✚ BLOC 3 = Mettre en place des stratégies (p. 27-28)

IV- Annexes (p. 29)

- ✚ Liste des documents d'appui et d'animation (p. 30-31)
- ✚ Présentation des outils pour les participants (p. 32)
- ✚ Bibliographie succincte (p. 33-34)
- ✚ Evaluation de la formation par les formateurs (p. 35-38)





**Rappel du projet dans le cadre
duquel la formation a été élaborée**

Résumé du projet DECLIC - appui à la citoyenneté par le droit

Le droit, à condition qu'il soit véritablement approprié par les personnes, peut-être un outil essentiel pour qu'elles puissent exercer activement leur citoyenneté, renforcer leur autonomie et favoriser au mieux le mode de vie auquel elles aspirent.

Le projet DECLIC entend contribuer à cette appropriation par la formation à l'action juridique et judiciaire des personnes, en l'espèce en situation de précarité économique et sociale (habitants de quartier, collectifs de femmes, de migrants, de paysans en difficulté...).

Il vise à élaborer, diffuser et mettre en œuvre des modules de formation et supports pédagogiques, à partir de l'identification et l'analyse de pratiques populaires de droit européennes (mouvements collectifs de revendication de droit, participation citoyenne à la production de droit, ...), à l'origine de dynamiques sociales importantes. L'élaboration se fera en partenariat étroit avec les acteurs de ces pratiques qui pourront être amenés à intervenir lors des futures formations.

Au final, ce projet vise à développer l'offre de formation à destination d'apprenants adultes en situation de précarité économique et sociale, leur permettant d'acquérir les connaissances, les compétences et savoir-faire indispensables pour agir ensemble sur le terrain du droit et faire évoluer positivement leur situation.

Ce projet, et la réalisation du présent carnet de bord, sont notamment financés par la Commission européenne (programme SOCRATES), la Fondation de France, la Région Wallonne, la Communauté française et l'Action Vivre Ensemble de Belgique

Le contenu du carnet de bord n'engage que ses auteurs et ne reflète en aucun cas l'opinion des financeurs de ce projet ni de leurs services.




Socrates



Education and Culture



avec l'appui de
LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



Présentation générale de la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Rappel de l'objectif spécifique du projet DECLIC - appui à la citoyenneté par le droit :

Les personnes en situation de précarité économique et sociale ont acquis les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires pour mener des actions juridiques et judiciaires : elles sont notamment en mesure de faire-valoir leurs droits auprès des instances compétentes, de développer une réflexion critique sur le droit, de revendiquer l'application de textes restés inapplicables, de mener des actions collectives pour peser sur les politiques publiques.

Au terme de la formation proposée, les participants devront donc :

- + Etre en capacité d'analyser une situation dans sa globalité, d'identifier les points de blocage sur lesquels ils souhaitent agir et de repérer les aspects juridiques présents dans le problème qu'ils rencontrent.**
- + Savoir où et comment se procurer les informations, y compris juridiques, nécessaires à l'analyse du problème et à la construction de la stratégie d'action.**
- + Avoir quelques éléments de méthode pour déchiffrer, analyser et utiliser plus facilement l'information recueillie.**
- + Comprendre l'importance de construire des actions collectives en prenant en compte les questions liées au droit.**
- + Avoir les éléments pour choisir et construire une stratégie d'action collective la plus efficace possible en fonction de l'objectif que l'on s'est fixé.**

APPROCHES PEDAGOGIQUES

- ✚ **La formation a été conçue de la manière la plus souple possible** pour permettre au formateur de s'adapter au groupe de participants. Un certain nombre d'apports théoriques doivent être faits et sont donc mentionnés dans la trame de formation mais le formateur peut choisir de changer le moment où il propose ces apports théoriques, en fonction des besoins et des questions qui émergent du groupe. De même, divers exercices sont présentés au formateur dans le présent carnet de bord. A chacun de choisir, selon le type de participants, la durée de la formation, etc. ceux qu'il souhaite utiliser et à quel moment les utiliser.
- ✚ **Il a été décidé de travailler à partir de situations réelles vécues par les participants.** La situation choisie doit servir de fil conducteur pour le travail réalisé lors de la formation. L'objectif de la formation n'est cependant pas de résoudre le problème posé par l'un ou l'autre des participants mais bien de proposer un cadre de réflexion et d'action à s'approprier pour ne pas être démuni lorsqu'on se trouve confronté à un problème de droit. Il ne s'agit pas d'élaborer en direct, pendant le temps de la formation, un plan d'action directement applicable mais de permettre aux participants d'acquérir davantage d'autonomie dans la construction d'actions pour résoudre leurs problèmes.
- ✚ Les expériences d'actions juridiques et judiciaires menées par d'autres collectifs européens ne doivent pas être présentées aux participants comme des « recettes » à appliquer à leur propre situation. Elles doivent simplement servir à **proposer des exemples de démarches**, des réflexions dans lesquels ils peuvent puiser quelques éléments et réflexions utiles à leur propre situation.

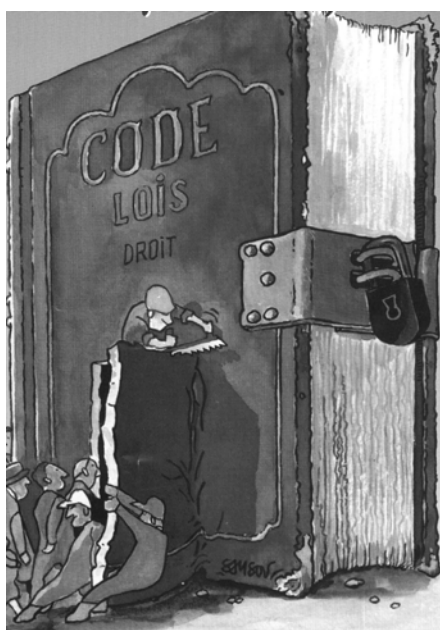
POINTS D'ATTENTION POUR LE FORMATEUR

N'oubliez pas de faire tout au long de la formation le lien entre action collective et droit :

La formation n'a ni pour objectif d'aborder le droit sous ses aspects techniques pour former des pseudo juristes, ni d'aborder la construction d'une action collective de A à Z.

La vocation de cette formation est bien de faire le lien entre action collective et droit, de voir les connexions possibles entre ces 2 domaines et surtout de faire comprendre aux participants l'intérêt de travailler sur ces 2 aspects pour renforcer l'efficacité de leurs actions et avoir plus de chance de trouver une solution aux problèmes auxquels ils se trouvent confrontés.

Le droit n'est un outil efficace que si son utilisation est intégrée dans une dynamique collective et l'action collective est la plupart du temps beaucoup plus efficace si les questions juridiques sont prises en compte (même si le droit en tant que tel n'est pas utilisé).



PROFIL DES PARTICIPANTS

Nombre : de 10 à 20 participants environ par formation

Profil :

- membres d'associations, collectifs ou groupes impliqués dans l'action ;
- acteurs sociaux amenés à appuyer les mobilisations des personnes avec lesquelles ils travaillent.

La formation peut réunir des membres d'organisations diverses (agissant dans des domaines qui souvent sont connexes : logement, travail, droit des étrangers, etc.) ou éventuellement les membres d'une même structure.



TRAME DE FORMATION

Descriptif des étapes de la formation

La formation en 10 étapes

Présentation du cadre de la formation, des objectifs, des formateurs, du programme, etc.

BLOC 1

ETAPES	OUTILS PROPOSES
<p>ETAPE 1 : Identification du PROBLEME sur lequel on va travailler le temps de la formation → DEFINIR L'OBJECTIF</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px auto; width: 80%; text-align: center;"> <p>Attention ! Dans l'objectif de simplifier la rédaction du présent carnet de bord, ce « problème » sera désormais appelé « fil conducteur ».</p> </div>	<p>Outil A jeu de perception + Outil B Photolangage</p>
<p>ETAPE 2 : QUOI : quel est le problème ? Quels sont les points de blocage, les tensions, les aspects sur lesquels on veut agir ?</p> <p><i>Aspects abordés : montrer aux participants la nécessité de se confronter à tous les aspects d'une situation posant problème, de l'appréhender dans sa complexité avant de se lancer dans le montage d'une action pour agir positivement sur cette situation.</i></p>	<p>Outil C Ishikawa + Outil D Cadavre exquis</p>
<p>ETAPE 3 : Qu'est-ce qu'on a déjà fait et COMMENT l'a-t-on fait ?</p> <p><i>Les participants réfléchissent (le cas échéant) sur les actions qu'ils ont déjà menées (points forts et faibles)</i></p>	<p>Outil E Auto-analyse du vécu</p>

<p>ETAPE 4 : QUI : travail sur les acteurs en présence : le rôle de chacun, leurs compétences et pouvoir de décision, ...</p> <p><i>Les participants doivent identifier les acteurs liés au problème (fil conducteur). Ces acteurs sont parfois des 'aides', parfois des 'opposants', (voire des acteurs 'neutres') avec lesquels il faudra compter.</i></p>	<p>Outil F Carte des acteurs</p>
<p>ETAPE 5 : Comment d'autres collectifs ont-ils construit leurs actions ?</p> <p><i>Présentation d'expériences dans lesquelles le droit est venu renforcer les actions collectives menées :</i></p> <p><i>Aspects abordés : il s'agit d'attirer l'attention des participants sur l'intérêt qu'il peut y avoir à intégrer les questions liées au droit lorsqu'on met en place une action collective (attention, il ne s'agit pas d'étudier en détail les actions présentées et les stratégies mises en place).</i></p>	<p>DVD + Outil G Tableau d'analyse d'expériences</p>

BLOC 2

ETAPES	OUTILS PROPOSES
<p>ETAPE 6 : Retour sur le lien entre le fil conducteur et le droit</p> <p><i>Cela a pu déjà être abordé dans le bloc 1. Si ce n'est pas le cas, il s'agit de revenir sur l'analyse du fil conducteur et des aspects juridiques de ce dernier (notamment quant aux blocages et contradictions).</i></p> <p><i>Apport théorique possible : Mots-clés du vocabulaire juridique et judiciaire, idées reçues sur le droit, la justice, le juridique, le judiciaire, la loi, les règles, l'accès au droit... Un débat s'engage ensuite avec les participants sur la nature, le rôle du droit. Le formateur peut ainsi observer la connaissance des participants sur le domaine juridique et judiciaire.</i></p>	<p>Outil H Post-it</p>

ETAPE 7 : Travail d'analyse juridique du fil conducteur

Aspects abordés : Connaître les pistes pour trouver les textes juridiques, savoir comment travailler, se confronter aux textes, les déchiffrer, ... Cette étape d'analyse est une étape fondamentale dans la formation. Elle comporte un objectif principal : se rendre compte qu'il est possible de s'approprier un minimum le droit et de prendre en compte les questions juridiques pour monter une action collective plus efficace.

→ Travail en groupe à partir d'un cas pratique (élaboré à partir d'une action qui a réellement eu lieu) : le travail sur ce cas pratique va permettre aux participants de réaliser un travail pratique : chercher des textes, les déchiffrer (ouvrir un code pour voir comment il fonctionne, lire un jugement et repérer le vocabulaire employé, lire une lettre de l'administration, ...) et voir comment le droit peut venir appuyer et renforcer une stratégie d'action collective.

→ Une fois la méthode de recherche et de lecture des textes acquise, on réalise ce même travail de recherche juridique (lois, documents administratifs, ...) sur le fil conducteur (ce travail se fait en groupe).

Apport théorique : comment se repérer dans l'environnement juridique national et international (différence entre une loi dans un code, une circulaire, les différents tribunaux, ...); où et comment trouver les textes juridiques (utilisation d'Internet, lecture d'un code, d'une décision de justice, etc.); comment travailler en relation avec les professionnels du droit.

Outil I
Cas pratiques

+

Outil J
Repères
juridiques

BLOC 3

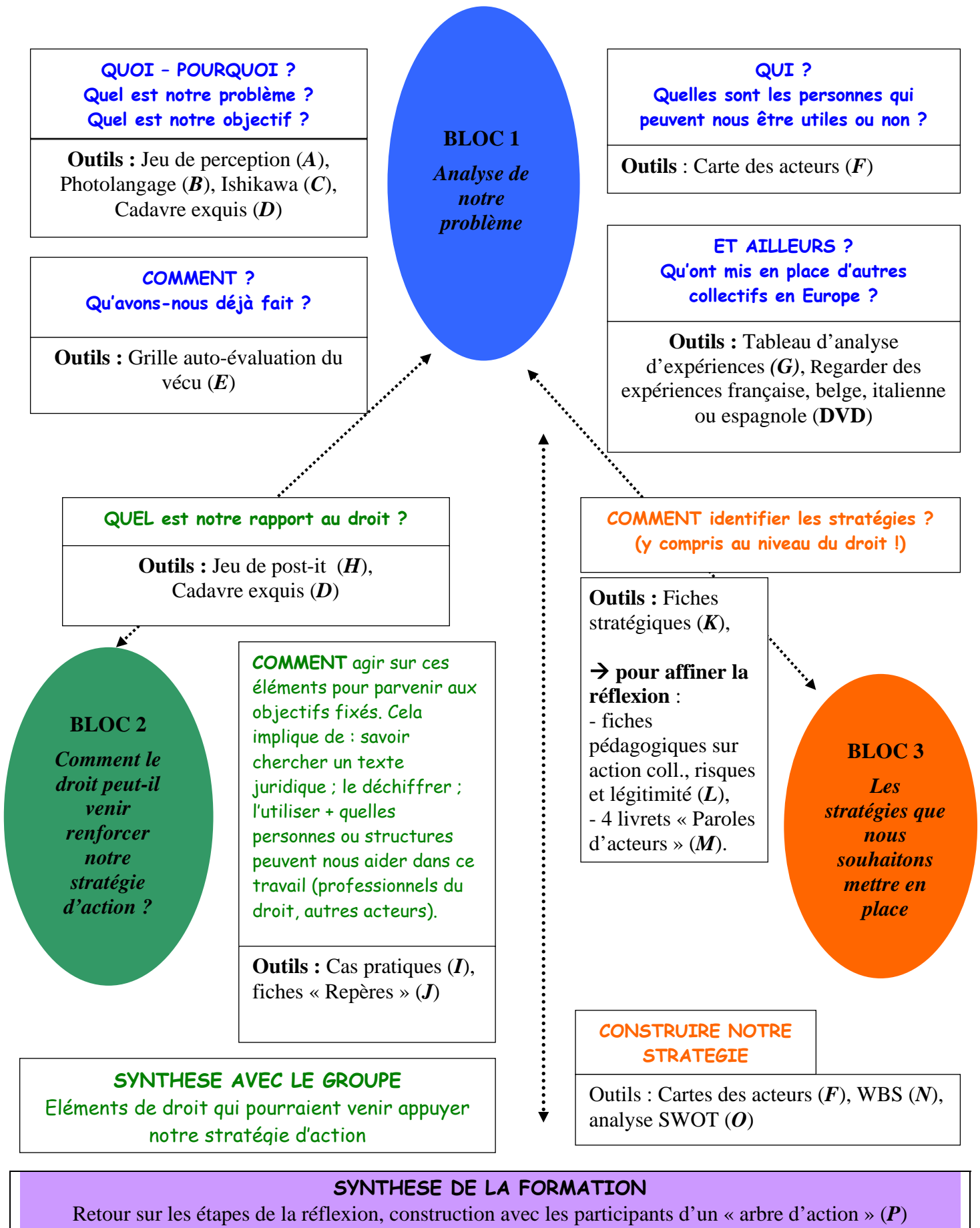
ETAPES	OUTILS PROPOSES
<p>ETAPE 8 : Identification des diverses stratégies possibles</p> <p><i>Aspects abordés : Il existe de multiples stratégies pour aborder un problème. Il est indispensable de prendre conscience de cette diversité. Par ailleurs, parmi toutes les stratégies possibles, l'action juridique et judiciaire peut s'avérer importante.</i></p>	<p>Outil K Fiches stratégiques +</p> <p>Outil L Fiches pédagogiques</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe identifiera les stratégies utiles. - Les participants pourront aborder certains éléments importants de stratégie : le risque, la légitimité interne et externe du groupe, l'efficacité d'une action collective. - En fonction de pistes de stratégies choisies, ils pourront se référer à d'autres actions menées par d'autres collectifs pour en identifier les éléments à intégrer dans leur stratégie. <p><i>Apport théorique : Comment travailler avec les professionnels du droit, les pouvoirs publics, quelle utilisation des médias, la question du lieu et du temps dans l'élaboration d'une stratégie d'action judiciaire, les procédures judiciaires utiles à l'action, l'intervention dans l'élaboration ou l'application du droit, l'intérêt et la légitimité de l'action collective ? Comment lutter contre la démobilité ? Les risques et les limites de l'action engagée, etc.</i></p>	<p>+ Outil M Livrets paroles d'acteurs</p>
<p>ETAPE 9 : Réflexion sur la stratégie globale à mettre en place pour atteindre l'objectif fixé en début de formation (en intégrant les éléments dégagés dans les blocs 1 et 2)</p> <p><i>Aspects abordés : L'élaboration d'une stratégie d'action collective en prenant en compte les aspects liés au droit. Il faut à ce stade intégrer l'ensemble des éléments identifiés au cours de la formation pour élaborer cette stratégie collectivement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le groupe peut identifier les acteurs à interpeller. - Il peut identifier les étapes des stratégies à mener (quelles actions pour quels objectifs) <p><i>Il peut repérer les forces et les faiblesses du groupe.</i></p>	<p>Outil F Carte des acteurs</p> <p>Outil N Work Breakdown Structure</p> <p>Outil O Analyse SWOT</p>

SYNTHESE DE LA FORMATION

ETAPES	OUTIL PROPOSE
<p>ETAPE 10 : Synthèse : Construction par les participants de leur « arbre d'action » (cette construction se fait tout au long de la formation mais peut-être reprise en fin de formation).</p>	<p>Outil P Arbre d'actions</p>

Schéma de l'articulation des contenus de formation



PROPOSITION DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Nous conseillons de ne pas planifier une durée trop courte de formation (3 journées complètes, même si ensuite le temps de travail est réparti en demi-journées ou en plusieurs soirées semblent un minimum).

Attention ! Un outil d'animation reste un outil avec ses avantages et ses limites. N'essayez pas non plus de tester tous les outils proposés sur les 3 journées !

DEROULEMENT PROPOSE (18 heures)

CONTENUS	OUTILS PROPOSES
<p style="color: red; text-align: center;"><i>1re journée ou 6H de formation = analyse du problème</i></p> <p><i>Module de 3 heures (matin)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier contact avec le groupe : chacun se présente, présente ses attentes face à ces journées. (1/2 H) • Identification du/des problème(s) commun(s) ou objectif(s) commun(s) du groupe (1H) • Analyse plus fine des problèmes rencontrés par le groupe. (1H30) <p><i>Module de 3 heures (après-midi)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs qui gravitent autour de la problématique. (1H30) • Discussion sur les actions déjà entreprises par le groupe pour trouver des solutions au problème rencontré. (1H30) 	<p style="text-align: center;">PHOTOLANGAGE - OUTIL B</p> <p style="text-align: center;">ISHIKAWA - OUTIL C</p> <p style="text-align: center;">CARTE DES ACTEURS - OUTIL F</p> <p style="text-align: center;">DISCUSSION Ou AUTO-EVALUATION - OUTIL E</p>

<p style="text-align: center;">2me journée ou 6H de formation = approche du droit</p> <p>Module de 3 heures (matin)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture à d'autres réalités, d'autres expériences de terrain, montrant l'intérêt de la mobilisation collective et de l'action juridique. (1/2 H) • Travail sur les représentations du droit pour les participants (1/2 H) • Explications sur les notions de droit (via un exposé théorique ou plus pratique) (2H) <p>Module de 3 heures (après-midi)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercice pour résoudre un cas pratique - découverte des outils à disposition (livres, Internet,...) (3H) 	<p>DVD avec 4 expériences à disposition (Italie ou France ou Espagne ou Belgique)</p> <p>JEU DES POST-IT - OUTIL H</p> <p>Faire venir un intervenant extérieur pour exposer son expérience - faire venir un juriste - ...</p> <p>FICHES REPERES JUR - OUTIL J</p> <p>CAS PRATIQUE JUR - OUTIL I</p>
<p style="text-align: center;">3me journée ou 6 H de formation = pistes stratégiques d'action</p> <p>Module de 3 heures (matin)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les stratégies possibles que le groupe veut mettre en place (1/2H) • A partir de chaque stratégie, définir de manière plus fine les actions possibles du groupe (2H1/2) <p>Module de 3 heures (après-midi)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser collectivement un plan d'actions dans un processus global (2H) • Evaluer la formation oralement et par écrit - que souhaite ensuite le groupe ? (1H) 	<p>FICHES STRATEGIQUES - OUTIL K</p> <p>OUTILS L et M à disposition en sous-groupes de travail (ou débat)</p> <p>ARBRE D'ACTION - OUTIL P</p> <p>EVALUATION - OUTIL Q</p>

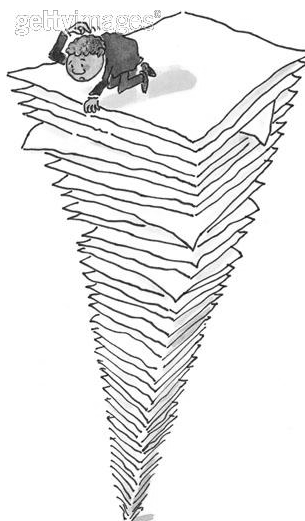
CAPITALISATION DES FORMATIONS

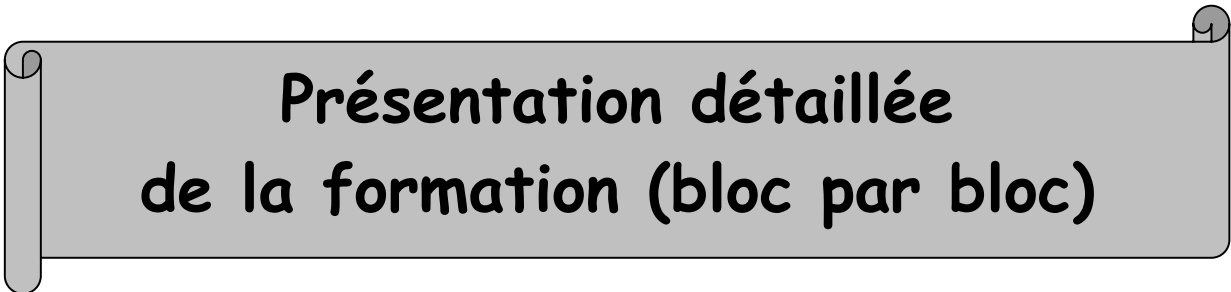
Afin de garder une trace de chaque formation réalisée et de recueillir les éléments d'appréciation nécessaires pour faire évoluer et améliorer la formation,

Le formateur peut donner son avis et ainsi aider les formateurs suivants soit en fin de ce 'carnet de bord' en laissant aussi ses coordonnées, soit en allant sur Internet pour remplir un 'livre blanc de la formation', permettant au projet de capitaliser toutes les expériences, dans tous les pays où elle se déroulera.

Une rubrique « Livre blanc de la formation » est disponible, sur le site www.agirledroit.org/declic pour que les participants qui le souhaitent et qui ont accès à Internet puissent rentrer leurs commentaires, leurs impressions et suggestions sur la formation et découvrir ceux des participants d'autres sessions de formation.

Enfin, il ne faut jamais oublier de prévoir en fin de formation un petit temps d'évaluation avec les participants. Dans le dossier 'outils de formation' vous trouverez un exemple possible d'évaluation (*fiche outil Q*).





**Présentation détaillée
de la formation (bloc par bloc)**

BLOC 1

ANALYSER LA PROBLEMATIQUE

Il s'agit pour les participants :

- *D'acquérir le réflexe, avant de se lancer dans l'action, de décortiquer et d'analyser une situation qui pose problème sous tous ses aspects, y compris ses aspects juridiques, et d'avoir les éléments pour le faire.*
- *De comprendre l'importance de se mettre d'accord dès le départ sur les objectifs que l'on se donne face à cette situation, et ce avant de se lancer dans l'action et d'aller voir ce que « dit » le droit.*
- *De découvrir que d'autres collectifs ont pu rencontrer des problèmes semblables et comment ils y ont réagi.*

Synthèse du déroulement du bloc, des points à aborder et des exercices proposés

I- IDENTIFICATION DU PROBLEME QUI VA SERVIR DE FIL CONDUCTEUR A LA FORMATION

Rappel général : pour pouvoir servir de fil conducteur à la formation, la situation choisie doit répondre aux critères suivants :

- *la situation présentée doit comporter une dimension collective (même si elle n'est pas encore identifiée comme telle par les participants) ;*
- *la situation présentée ne doit pas comporter d'éléments trop émotionnels qui peuvent mettre mal à l'aise les personnes qui l'exposent ;*
- *les participants doivent avoir suffisamment d'éléments d'information à apporter sur la situation.*

Attention ! Le formateur doit bien rappeler aux participants que l'objectif de la formation n'est pas de résoudre en 2 ou 3 jours le problème qui va servir de fil conducteur à la formation, mais bien d'acquérir des éléments de méthode et de réflexion pour pouvoir ensuite élaborer une stratégie d'action efficace pour répondre aux problèmes de droit auxquels ils se trouvent régulièrement confrontés.

Le formateur peut se trouver face à différents cas de figure :

1^{er} cas : les participants identifient facilement une situation qui pose problème et dans laquelle ils sont tous plus ou moins impliqués (soit parce qu'ils font partie de la même organisation, soit parce qu'ils travaillent dans le même quartier donc sont confrontés aux mêmes types de problème, etc.).

- chaque participant se présente.
 - ✎ *Possibilité de proposer l'exercice « jeu de perception » (voir fiche outil A), un petit jeu pas si anodin pour débiter la formation.*
- les participants prennent quelques minutes pour définir ensemble le problème à partir duquel ils souhaitent travailler
- chaque participant exprime sa perception de ce problème
 - ✎ *Possibilité de proposer l'exercice « photolangage » (voir fiche outil B) qui permettra d'identifier une problématique individuelle et collective surtout si une charge émotionnelle est possible.*

2^{ème} cas : les participants appartiennent à des structures différentes, mais se trouvent généralement confrontés aux mêmes types de problèmes (exemples : les associations de chômeurs et précaires sont aussi confrontées à des problèmes de logement, les collectifs de sans-papiers rencontrent souvent des problèmes de logement et de travail, les associations travaillant sur le logement ont dans leurs publics des sans papiers ou des chômeurs, etc.). Les participants à la formation ont la capacité de prendre du recul par rapport à leur situation et de faire le lien entre la situation qui est choisie pour servir de fil conducteur à la formation et le type de situation auquel ils sont régulièrement confrontés.

- chaque participant se présente et expose brièvement une situation qui pose problème, dans laquelle il est personnellement impliqué ;
- choix en commun de la situation qui va être traitée (vote des participants ?) ;
- approfondissement de la situation choisie : le ou les participant(s) concernés par le problème doivent apporter les informations qui vont permettre de travailler à partir de la situation qu'ils ont exposée.

Remarque : à partir de cette étape, il est demandé aux participants de se considérer comme étant le groupe confronté à la situation qui va servir de fil conducteur à la formation.

3^{ème} cas : il n'est pas évident pour les participants d'identifier un problème dans lequel chacun est plus ou moins impliqué et à partir duquel ils souhaitent travailler lors de la formation.

- chaque participant se présente
 - ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **jeu de perception** » (voir *fiche outil A*)
- chacun s'exprime individuellement sur un problème auquel il se trouve confronté
 - ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **photolangage** » (voir *fiche outil B*)
- le formateur remonte au problème le plus global, par lequel tous les participants se sentent concernés

II- ANALYSE DU FIL CONDUCTEUR DE LA FORMATION

Remarque : pour simplifier la rédaction du carnet de bord, la situation ou le problème choisi pour servir de fil conducteur lors de la formation sera désormais nommé « fil conducteur ».

Lors de ce travail d'analyse, il est important de se poser un ensemble de questions (qui peuvent être abordées dans un ordre chronologique différent en fonction des questions et réflexions qui émergent du groupe) :

QUOI ? POURQUOI ?

Quel est le problème exactement, quels sont les points de blocage, les tensions, les aspects sur lesquels on veut agir ?

A cette étape, il est nécessaire d'aborder aussi les points de blocage qui concernent le droit : quel droit est en cause, le problème vient-il du fait que le droit n'est pas ou mal appliqué. Si les participants ne le font pas d'eux-mêmes, le formateur doit attirer leur attention sur cet aspect du problème pour ne pas sauter cette étape importante du travail (même si dans le bloc 2 ces questions seront retravaillées).

- ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **Ishikawa** » (voir *fiche outil C*) pour affiner l'analyse de la problématique ou du « fil conducteur » identifié.
- ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **cadavre exquis** » (voir *fiche outil D*) pour travailler sur des notions proposées par le formateur.
- ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **Analyse SWOT - freins et opportunités** » (voir *fiche outil O*) pour que le groupe identifie ses forces et ses faiblesses dans la situation actuelle.

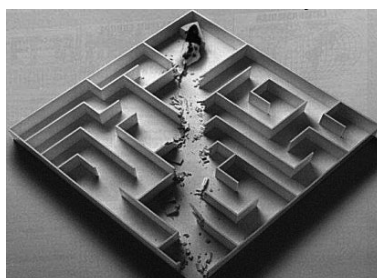
Les possibles apports théoriques du formateur : au moment où seront abordés les points de blocage concernant le droit, surgiront certainement des questions relatives à la nature du droit, à son rôle, etc. Le formateur pourra alors prendre un temps de débat

avec les participants pour éclaircir certaines notions de vocabulaire, revenir sur quelques idées sur le droit, etc. (voir fiches appui n° 1 et 2).

- ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **cadavre exquis** » pour travailler sur la perception du droit (voir **fiche outil D**)

COMMENT ?

Qu'est ce qu'on a déjà réalisé, à première vue, quelles pistes d'action envisage-t-on ? Prendre conscience, à travers l'expérience des autres, qu'on peut nous aussi devenir acteurs de droit et relever dans leurs méthodes d'action les éléments qui nous semblent pertinents pour nos propres actions.



- Si les participants ont déjà des expériences d'actions communes, ils peuvent analyser les actions qu'ils ont déjà menées.
 - ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **auto-évaluation du vécu** » (voir **fiche outil E**) pour que chacun puisse exprimer ce qu'il a déjà entrepris et avec quels résultats.
- Si les participants n'ont pas d'expérience d'actions communes, on peut visionner une ou plusieurs expériences et réaliser un analyse de celle(s)-ci. On peut aussi reporter cet exercice à plus tard.
 - ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **tableau d'analyse d'expériences** » » (voir **fiche outil G**) qui demande déjà un certain niveau de conceptualisation.

QUI ?

Quels sont les acteurs impliqués dans le fil conducteur (particuliers, associations, pouvoirs publics, juges, etc.) ?

Après les avoir identifiés, il est nécessaire de définir lesquels sont nos alliés et peuvent venir appuyer nos revendications, lesquels faut-il éventuellement sensibiliser ou forcer à changer de position (dans le bloc 3, un retour sera fait sur cette question lors du travail sur l'élaboration d'une stratégie d'action).

- ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **carte des acteurs** » (voir **fiche outil F**) qui permet d'identifier les acteurs concernés et de savoir s'ils vont nous aider ou non à résoudre le problème.

COMMENT EST-CE AILLEURS ?

- On peut proposer aux participants de découvrir d'autres expériences, d'autres pratiques, d'autres méthodes d'action dans lesquelles des membres de collectifs ou d'association ont mené des actions en mettant en place des dynamiques collectives, en prenant en compte les questions juridiques pour construire une stratégie d'action plus efficace. Il s'agit de faire un rapide détour par des expériences menées par d'autres collectifs ou associations afin d'appuyer à nouveau sur le fait que le droit est un outil qui permet, la plupart du temps, de mener des actions collectives plus efficaces.

Rappel : Les expériences d'action juridique et judiciaire ne doivent pas être présentées aux participants comme des « recettes » à appliquer à leur propre situation. Elles viennent simplement proposer des exemples de démarches dans lesquelles ils peuvent puiser quelques éléments et réflexions utiles à leur propre situation.

- ✎ Possibilité de proposer la projection du **DVD** suivie d'un débat (voir présentation du DVD en annexe 1)
- ✎ Possibilité de faire intervenir un acteur de terrain pour transmettre son expérience
- ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **tableau d'analyse d'expérience** » (voir **fiche outil G**) qui demande déjà un certain niveau de conceptualisation pour analyser ces expériences.

BLOC 2

RENFORCER L'ACTION PAR LE DROIT

Il s'agit pour les participants :

- *De se confronter à l'analyse juridique d'une situation pour démystifier cet aspect du travail : se plonger dans les textes, identifier les arguments juridiques qui vont permettre de donner plus de force à la lutte, etc.*
- *D'acquérir quelques éléments de méthode et connaissances pour rechercher et déchiffrer plus facilement un texte administratif, législatif ou une décision de justice (dont la fonction est de " dire le droit ").*
- *Leur montrer que le droit peut venir renforcer une action collective : parce qu'on trouve des arguments nouveaux qui vont permettre de donner une autre dimension et plus de force à la lutte, parce qu'on se rend compte que le droit fait blocage, qu'il est nécessaire de le faire évoluer et qu'il faut orienter la stratégie dans ce sens, etc.*
- *D'identifier les questions à se poser, les réflexes à acquérir, etc. pour mener des actions juridiques et/ou judiciaires efficaces (exemple : prendre en compte la durée et le coût de l'action, limiter les risques pour les militants, etc.).*

Synthèse du déroulement du bloc, des points à aborder et des exercices proposés

I- DEMYSTIFIER LE DROIT ET PARLER DE SON RAPPORT AU DROIT

Si cette étape n'a pas été réalisée lors du bloc 1, elle peut être proposée aux participants à cette étape du travail. Il s'agit de faire parler les participants sur leur propre conception du droit, avant de voir dans les étapes suivantes comment il peut être utilisé comme un outil permettant de mener des actions plus efficaces.

- ✕ *Possibilité de proposer l'exercice « **Jeu de post-it** » (voir **fiche outil H**)*
- ✕ *Possibilité de proposer l'exercice « **Cadavre exquis** » (voir **fiche outil D**)*

II- APPROCHE CONCRETE DU DROIT

Recherche et déchiffrement de textes, éléments de méthode d'identification d'arguments juridiques permettant de renforcer les actions.

- Il peut-être proposé aux participants de se détacher pendant un temps du travail du fil conducteur pour expérimenter une méthode de recherche et de lecture de textes juridiques et voir comment utiliser l'information juridique recueillie.
 - ✎ Possibilité de proposer l'exercice « **Cas pratique juridique** » (voir **fiche outil I**) qui oblige le groupe à découvrir les formulations juridiques, les outils à prendre en compte.

Le formateur peut choisir de faire réaliser aux participants un cas pratiques (l'idée est aussi de faire travailler les participants sur une thématique différente pour leur montrer que la méthode d'action comporte des similitudes quel que soit le domaine de droit en cause : droit au logement, droit du travail, droit des étrangers, etc.).

*Les possibles apports théoriques du formateur : Comment chercher un texte, d'où vient la loi (et différence entre les différentes normes), comment est organisé un code, comment chercher un article de loi, nécessité de travailler avec un code à jour, etc., comment lire un jugement (explication de la structure et des principales expressions employées, ...), comment le juge rend-il sa décision (voir **fiche outil J**).*

*En fonction des centres d'intérêt du groupe et de son niveau, proposer de passer en revue toutes ou certaines **fiches 'repères juridiques'** qui sont autant d'apports théoriques durant cette formation. (voir **fiche outil J**)*

- synthèse des éléments de droit pouvant venir renforcer l'action collective et retour sur le fil conducteur : il est proposé aux participants de réaliser le même travail de recherche et d'analyse de texte sur le fil conducteur, à partir des pistes d'action qu'ils ont dégagées et retenues à la fin du bloc 1.



BLOC 3

METTRE EN PLACE DES STRATEGIES

Il s'agit pour les participants :

- *D'identifier qu'il existe diverses stratégies à mettre en place en cas de problème, y compris au niveau juridique.*
- *D'acquérir des éléments de méthode quant à la construction d'une action collective en prenant en compte les questions liées au droit.*
- *D'identifier les questions à se poser, les réflexes à acquérir pour construire des actions collectives plus efficaces.*

Synthèse du déroulement du bloc, des points à aborder et des exercices proposés

I- IDENTIFIER LES STRATEGIES, Y COMPRIS JURIDIQUES

Éléments pour la construction d'une stratégie d'action globale intégrant les questions liées au droit.

Il s'agit dans ce bloc de travailler concrètement sur l'élaboration de la stratégie d'action, en étant conscient que l'objectif n'est pas d'arriver à un plan d'action directement opérationnel à la sortie de la formation mais d'identifier les questions à se poser, les informations à rechercher, les réflexes à acquérir pour pouvoir ensuite monter une action collective plus efficace en prenant en compte les aspects liés au droit. L'une des possibilités d'organisation du travail est la suivante :

- Le formateur peut proposer aux participants de travailler en sous-groupes : la consigne donnée est d'élaborer, par rapport au fil conducteur, leur stratégie d'action (à partir de tout le travail effectué préalablement dans les blocs 1 et 2). Pendant cette étape, ils doivent notamment identifier les aspects sur lesquels ils ont besoin de davantage d'informations, d'éléments de méthode, etc.

✎ *Possibilité de proposer l'exercice « **stratégies** » (voir **fiche outil K**) qui présente une panoplie de stratégies possibles au groupe.*

- Le formateur donne à chaque sous-groupe, en fonction des « stratégies » choisies des éléments de réflexion pour aider à structurer le débat. Le sous-groupe peut estimer que ces supports ne le servent pas. Repérer au bas de chaque 'fiche stratégique' le support auquel il renvoie ('livret paroles d'acteurs' ou 'fiches pédagogiques')
- ✎ Possibilité de proposer l'exercice «**Fiches pédagogiques**» (voir **fiche outil L**) en fonction des points que les participants souhaitent approfondir. (notions de risques, le légitimation, d'efficacité de l'action collective).
- ✎ Possibilité de proposer l'exercice «**livrets paroles d'acteurs** » (voir **fiche outil M**) en fonction des points que les participants souhaitent approfondir. (rapports aux médias, au politique, aux professionnels du droit, ...).

II- CONSTRUIRE SA/SES STRATEGIES

- Le formateur - si le cadre de la formation le permet - peut proposer au groupe d'aborder concrètement les stratégies à mettre en oeuvre face au problème identifié au départ. Le groupe doit pour cela repartir de la carte des acteurs (**fiche outil F**) réalisée ainsi que de l'analyse fine du problème pour identifier les priorités d'action (Ishikawa - **fiche outil C**)
- ✎ Possibilité de proposer l'exercice «**Work Breakdown Structure** » (voir **fiche outil N**) pour identifier avec le groupe les actions à mener en fonction des objectifs.
- ✎ Possibilité de proposer l'exercice «**Analyse SWOT**» (voir **fiche outil O**) qui permettra au groupe de mieux identifier ses forces et ses faiblesses dans l'action.

Synthèse des BLOCS

Il s'agit de permettre aux participants et au groupe de capitaliser ses réflexions. L'animateur doit être attentif à proposer cet exercice soit tout au long des temps de formation, soit en fin de parcours. Les participants devraient idéalement pouvoir repartir avec un document de synthèse de leurs réflexions.

- ✎ Possibilité de proposer l'exercice «**Arbre d'actions**» (voir **fiche outil P**) qui permet au groupe de baliser l'ensemble du parcours de la formation.



Annexes

LISTE DES FICHES APPUI A DISPOSITION

Fiche 1 - Mots et expressions relatifs au droit
Fiche 2 - Le droit au-delà des apparences
Fiche 3 - Éléments pour la recherche et le déchiffrement de textes de droit
Fiche 4 - Pourquoi agir collectivement ?
Fiche 5 - Rôle et place des professionnels du droit
Fiche 6 - Processus de légitimation de l'action collective
Fiche 7 - Accompagner une action collective
Fiche 8 - 4 livrets 'paroles d'acteurs' - contenu
Fiche 9 - Procédure - étude d'un cas pratique : logement insalubre

Ces documents se situent dans un dossier qui porte l'intitulé
« Fiches Appui »



LISTE DES FICHES OUTILS A DISPOSITION

Outil A - jeu de perception
Outil B - Photolangage
Outil C - Ishikawa
Outil D - cadavre exquis
Outil E - auto-évaluation du vécu
Outil F - carte des acteurs
Outil G - tableau d'analyse d'expérience
Outil H - jeu de post-it
Outil I - cas pratique juridique
Outil J - repères juridiques
Outil K - fiches stratégiques
Outil L - fiches pédagogiques
Outil M - livrets 'paroles d'acteurs' - méthode
Outil N - work breakdown structure
Outil O - analyse SWOT
Outil P - arbre d'actions
Outil Q - Evaluation de la formation

Ces documents se situent dans un classeur qui porte l'intitulé
« Fiches Outils »



PRESENTATION DES OUTILS POUVANT ETRE REMIS AUX PARTICIPANTS EN FIN DE FORMATION

- **la synthèse documentaire « Pratiques du droit, productions de droit : initiatives populaires »** qui relate des expériences d'actions collectives et de luttes juridiques et/ou judiciaires menées en France, Belgique, Espagne et Italie. Ce document se trouve dans le **CD ROM** qui vous est remis, vous pouvez donc le photocopier pour vos participants si vous le jugez utile !

- **le DVD « Renforcer les actions collectives par le droit - expériences de luttes juridiques et/ou judiciaires en Belgique, Espagne, France et Italie »** : visionné pendant la formation, pouvant être donné aux participants qui en manifestent l'intérêt pour le réutiliser au sein de leur propre association. Un certain nombre de copies existent, mais de manière limitée. L'échange des DVD entre personnes intéressées est encouragé.

- **les fiches « Repères utiles à l'action juridique et judiciaire »** dont le contenu ne constitue pas l'apport principal de la formation, mais qui permettent aux participants de disposer de quelques informations plus techniques pouvant leur être utiles pour se lancer dans une action à la suite de la formation (distribuées à chaque participant en fin de formation).
Ce document se trouve dans le **CD ROM** qui vous est remis, vous pouvez donc le photocopier pour vos participants si vous le jugez utile !

BIBLIOGRAPHIE

QUELQUES PUBLICATIONS POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA REFLEXION

Les ouvrages et dossier sur la conception du droit

« *Quand le droit fait l'école buissonnière* », Patricia Huyghebaert et Boris Martin, Juristes-Solidarités, éditions Charles Léopold Mayer et Cie, Paris, France, 2002, pp. 222.

« *Pratiques du droit, productions de droit : initiatives populaires* », synthèses documentaires en 4 tomes, Juristes-Solidarités, éditions Charles Léopold Mayer, Paris, France, introductions à consulter.

« *Comprendre la justice* », Christian Panier, éditions Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, Belgique, 2004, pp. 158.

« *Comprendre le droit* », R. Robaye, éditions Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, Belgique, 2002.

« *Les avocats* », A. Braun, éditions Story-Scientia et Kluwer, coll. « Tout savoir », Diegem, Belgique, 1993.

« *Les notaires* », J. Demblon, éditions Story-Scientia et Kluwer, coll. « Tout savoir », Diegem, Belgique, 1988.

« *Principes généraux et fondements du droit* », E. Cerexhe, B. Haubert et J. Régnier, éditions Presses universitaires de Namur, Namur, Belgique, 1977.

« *La loi des juges* », Fr. Rigaux, éditions Odile Jacob, Paris, France, 1997.

« *Droit, pauvreté et exclusion* » ou encore « *La relation entre les médias et la justice* », publications de la Fondation Roi Baudouin - consulter le site de la Fondation Roi Baudouin pour publications et appels à projets : www.kbs-frb.be

« *Guide des citations, références et abréviations juridiques* », B. Christiaens-Capelle, F. Leurquin-De Visscher, P. Quertainmont et avec la collaboration de X. Dijon, publié sous la direction de Léon Ingber, édition Kluwer Bruylant, Diegem, Belgique, 1994.

**Quelques exemples de guides pratiques édités par
des associations, collectifs, syndicats, ...**

- Publications et vidéo « *Que serais-je sans droits* » réalisé par Vivre Ensemble, campagne 2003 (4 livrets et vidéo)
www.entraide.be - Tél : 02/227.66.80 - vee@entraide.be
- *Fiches d'information Infor Jeunes* : www.inforjeunes.be
- « *Accès à la santé : droits et réalités* », actes du colloque du 16 décembre 2002 organisé par Solidarités Nouvelles Bruxelles :
Tél : 02/512.71.57
Solidarites.bxl@misc.irisnet.be
- « *De mineurs* », Benoît Coppée et Nicolas Viot, éditions Memor, couleurs - Hors collection, Bruxelles, 2000, pp. 176.
<http://memor.cjb.net/> - Tél : 02/644.04.43 - john.ellyton@skynet.be
- « *La mobilité - un mode de vie - guide juridique* », La verdine - comité Wallon de Défense des Gens du Voyage, édité par la Région wallonne, Namur, Belgique, 2003, pp. 60. - La Verdine asbl Tél : 081/24.18.14

Les sites INTERNET et MAILS incontournables

Ministère fédéral de la justice : www.just.fgov.be

Constitution belge : www.senate.be

Parutions au Moniteur belge : www.ejustice.just.fgov.be

Portail du droit belge : www.droitbelge.be

Site des textes juridiques de la Région wallonne : www.wallex.be

ASBL Solidarités Nouvelles Région wallonne : permanence et formations
Tél : 071/30.36.77 - sn.praile@skynet.be - sn.chainaye@skynet.be

ASBL Droits quotidiens en Région wallonne : permanences et formations
www.droitsquotidiens.be - Tél : 010/22.53.55 - info@droitsquotidiens.be

Centre belge pour l'égalité des chances = www.antiracisme.be

EAPN - réseau de lutte contre la pauvreté en Belgique
www.eapn.org - Tél : 02/230.44.55 - team@eapn.skynet.be

EVALUATION DE LA FORMATION PAR LE(S) FORMATEUR(S)

Objectif : afin de créer un réseau entre les personnes qui ont pris le temps de proposer cette formation à un collectif, nous vous proposons en quelques lignes de noter vos remarques générales ainsi que vos coordonnées

Ou répondre directement sur le site INTERNET :

www.agirledroit.org/declic

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Date de la formation :

Public cible de ma formation :

Remarques générales :

Comment me contacter (tél, GSM ou mail) :

Les auteurs

Juristes-Solidarités

Espace Comme Vous Emoi
5, rue de la Révolution
93 100 Montreuil – France
Tel. (33) 1 48 51 39 91
Fax. (33 1) 48 59 61 58
jur-sol@globenet.org
<http://www.agirledroit.org>

Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos

Aula de Derechos Humanos
"Jose Carlos Mariátegui"
Edificio 17- Celestino. Mutis, 1ª planta
Universidad Pablo de Olavide
Carretera de Utrera, km. 1
Séville - Espagne.
Tel. (34) 626 336 849
fiadh@fiadh.org
<http://www.fiadh.org>

Comunità Capodarco di Roma Onlus

Via Lungro, 3
01 178 Rome – Italie
Tel. (39 06) 200 40 91
Fax. (39 06) 200 59 92
cis@capodarco.it
<http://www.capodarco.it>

Habitat et Participation

Place des Peintres 1/004
1348 Louvain-la-Neuve - Belgique
Tel. (32) 10 45 06 04
Fax : (32) 10 45 65 64
hep@tvcablenet.be
<http://www.habitat-participation.be>

Décembre 2006

Ce projet, et la réalisation du présent carnet de bord, sont notamment financés par la Commission européenne (programme SOCRATES), la Fondation de France, la Région Wallonne, la Communauté française et l'Action Vivre Ensemble de Belgique.



Socrates



Education and Culture



avec l'appui de
LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE